

Conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Recommandation relative aux chaires junior

Le CSI de l'InSHS réuni le 1 février 2022 rappelle son attachement au statut national des personnels de recherche et d'enseignement-recherche, et son opposition à la mise en place de chaires junior qui contribuent à défaire ce statut. Elle demande au ministère d'abandonner ce nouveau mode de recrutement délétère et aux universités, aux organismes de recherche et à leurs Instituts, de ne pas le mettre en place. Le CSI de l'InSHS réclame que les moyens destinés à ce dispositif de chaires junior servent plutôt à créer ce dont le service public de l'enseignement supérieur et la recherche a besoin : des postes pérennes d'ingénieurs, d'ingénieures et techniciens, techniciennes, de chercheurs, chercheuses, enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, qui suivent les voies nationales de recrutement telles qu'elles sont défendues par le comité national du CNRS et le Conseil national des universités (CNU).

Nathalie VIENNE-GUERRIN
Présidente du Conseil scientifique de l'INSHS

Texte voté, le 24 février 2022 : 23 oui, 0 non, 1 abstention.

Destinataires :

- Frédérique VIDAL, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS.
- Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science au CNRS.
- Dorothee BERTHOMIEU, présidente du Conseil scientifique.
- Marie GAILLE, directrice de l'INSHS.
- Les directeurs et directrices d'Instituts.
- Les présidentes et présidents de Sections.
- Les présidentes et présidents de Commissions interdisciplinaires.

- Fabien JOBARD, président de la Conférence des présidents du Comité national.
- Sylvie BAUER, présidente de la Commission permanente du Conseil national des universités.
- Manuel TUNON DE LARA, président de France Universités.
- Virginie DUPONT, vice-présidente de France Universités.
- Guillaume GELLE, vice-président de France Universités.